



PROGRAMME DE VEILLE 2022 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120

ALERTE N° 7 CONCERNANT VINCI

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2022 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



VINCI

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 12 AVRIL 2022

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 12 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Président Directeur Général, présentée au vote des actionnaires, intègre une proportion élevée de la part variable reposant sur des critères qualitatifs ESG dont la pondération n'est pas communiquée aux actionnaires et ouvre l'éventualité du maintien du bénéfice des actions gratuites au-delà de la cessation de ses fonctions ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.



Par ailleurs le Conseil dispose de la possibilité de modifier les critères de performance conditionnant les actions gratuites en cas de mouvement stratégique affectant de manière structurante le périmètre des activités du Groupe ou en cas de circonstances exceptionnelles.

Références

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C- 3

Le conseil (d'administration ou de surveillance), qui décide de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, est responsable de la publicité et de la transparence de la politique de rémunération de ces derniers.

Il doit communiquer aux actionnaires, s'agissant des personnes exerçant la fonction de dirigeant mandataire social, la philosophie et le raisonnement qui ont présidé à l'établissement de cette politique de rémunération, notamment le lien existant entre rémunération, performance et objectifs de performance.

L'AFG demande la transparence sur les montants, notamment la rémunération fixe sur l'année à venir, et sur toutes les formes et bases de calcul des rémunérations individuelles, directes ou indirectes, immédiates ou différées, par la société ou ses filiales, en France et à l'étranger, des dirigeants mandataires sociaux, y compris « stock-options » et actions gratuites (précisant ce qu'il en advient en cas de départ de l'entreprise), tout système de retraite (en précisant si celui-ci est identique à celui des autres cadres du groupe ou spécifique), indemnités de départ, avantages particuliers, ainsi que la rémunération globale versée aux dix personnes les mieux rémunérées exerçant des fonctions de direction.

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2022 : II-C- 4

L'AFG préconise l'annulation des options et des actions gratuites en cas de départ de l'entreprise ainsi que l'absence de possibilité de modification a posteriori des conditions initiales d'attribution des options et actions gratuites.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration de VINCI

Le conseil d'administration de VINCI comportera, à l'issue de l'assemblée générale 53,3% de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Xavier Huillard	PDG	Non-libre d'intérêts	100%	M	67	FR	16	2026	1	1			
	Yannick Assouad	Administrateur réfèrent	Libre d'intérêts	100%	F	62	FR	9	2025	1	1	M	P	
	Robert Castaigne	Durée de mandat	Non-libre d'intérêts	91%	M	75	FR	15	2023	0	2	M	M	
	Roberto Migliardi	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	N.D.	M	63	FR	Nouveau	2026	0	1			
	Dominique Muller Joly- Pottuz	Représentant salariés actionnaires	Non-libre d'intérêts	100%	F	60	FR	3	2023	0	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Qatar Holding LLC représenté par Abdullah Al-Attiyah Hamad	Durée de mandat	Libre d'intérêts	91%	M	38	QA	4	2026	0	3			
	Alan Saïd	Représentant des salariés	Non-libre d'intérêts	N.D.	M	55	FR	Nouveau	2026	0	1			
	Pascale Sourisse	Durée de mandat	Non-libre d'intérêts	91%	F	60	FR	15	2023	1	2			M
	Benoit Bazin		Libre d'intérêts	82%	M	53	FR	2	2024	1	1		M	M
	Graziella Gavezotti		Libre d'intérêts	91%	F	70	IT	9	2025	0	2	M		
	Caroline Grégoire Sainte Marie		Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	3	2023	0	3			
<input checked="" type="checkbox"/>	Claude Laruelle		Libre d'intérêts	N.D.	M	54	FR	Nouveau	2026	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Marie-Christine Lombard		Libre d'intérêts	91%	F	63	FR	8	2022	0	1		M	P
<input checked="" type="checkbox"/>	René Médori		Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	4	2022	0	3	P		
	Ana Paula Pessoa		Libre d'intérêts	100%	F	54	BR	7	2023	0	5			



2. Spécificités

Une seule femme siège au COMEX (taux de féminisation inchangé à 9%).



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

